ACTIVITÉS : RÉFLEXION

Le conseil de coopérative

Réguler les relations au sein de la classe, impulser des projets. Prendre des décisions démocratiquement.

Durée : 30 min

Quand ?

Le conseil est un temps de parole, il peut être inscrit à l'emploi du temps. Il a lieu de préférence en début ou en fin de semaine. Au CP, l'enseignant privilégiera deux réunions hebdomadaires de vingt minutes plutôt qu'une de quarante-cinq minutes.

Comment ?

La disposition en cercle assure une réelle situation d'échanges et facilite la communication. Dans l'idéal, aménager un coin regroupement. Pour la distribution de la parole, l'utilisation d'un « bâton de parole » (cf. page 8) est conseillée.

L'organisation

Le conseil se partage en deux temps bien distincts :

- Le premier temps : « *Je veux parler de...* » ou « *J'ai un problème* » vise à faire émerger des problèmes relationnels, d'en débattre pour améliorer la vie au sein de la classe. Les différer dans le temps instaure un climat plus serein. Pour s'inscrire, on peut proposer aux élèves, surtout au CP, de placer leur prénom étiquette ou leur photo sur un carton rouge « J'ai un problème » ou vert « *Je veux parler de...* » sur le tableau récapitulatif ou dans une boîte. On peut aussi se servir des cartes visages (cf. : activités « *Ce que je pense de ...* » et « *Notre projet* » sur CD).

- Au cours de la seconde partie, « les projets de la classe », deux choix sont possibles :

- Soit l'enseignant utilise les tableaux proposés dans l'activité « Ce que je pense de... » ou l'activité « Notre projet » pour mettre en place des projets coopératifs.
- Soit il soumet des projets avec les objectifs bien précis liés à la vie de la classe. L'implication des enfants dans l'animation des débats se fera de façon progressive et avec l'aide de l'enseignant. Au fil du temps, ils pourront aussi initier de nouveaux projets suscitant l'adhésion de tous. La gestion financière de ces projets sera traitée collectivement.

Les règles d'or

- Chaque enfant doit pouvoir s'exprimer sans être interrompu.
- Les temps de parole doivent être équitables.
- On critique les actes ou les idées mais pas les personnes.
- Les règles de vie et les décisions sont prises de façon consensuelle, suite à un débat.
- Un élève qui ne respecte pas ces règles peut perdre son droit de parole sur un temps donné.

Notes personnelles